

DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

Direction Proximité – Médiathèque
JCG/CL
N° 2020-D- 59

MEDIATHEQUE L'ALPHA : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE THEATRE D'ANGOULEME

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n°36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions au Président modifiée,
- VU, l'arrêté n°82 du 11 juillet 2017 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Jacky BOUCHAUD en sa qualité de conseiller délégué membre du bureau, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

DECIDE

Article 1^{er} – Dans le cadre du festival "La Tête dans les nuages", est approuvée la convention de partenariat passée entre le théâtre d'Angoulême – Scène nationale situé avenue des Maréchaux à ANGOULEME et GrandAngoulême pour la médiathèque l'Alpha.

Article 2 – La présente convention prévoit les conditions de réalisation des deux projets suivants :

- l'accueil du spectacle « Charlie et le Djingpouite » et de l'animation « Le Jeu du Dehors » de la compagnie La Petite Fabrique du 16 au 20 mars 2020 à l'Alpha médiathèque,
- le prêt d'ouvrages du "Monde Imaginer" et de coussins, à titre gratuit, pour un espace "Alpha" à l'espace Franquin du 13 au 20 mars 2020.

Article 3 – Le théâtre d'Angoulême prend en charge le coût du spectacle et de l'animation et les salaires du personnel du théâtre qui assure l'accueil technique du spectacle et l'accueil du public.

Article 4 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 28 février 2020

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **28/02/2020**
Publié ou notifié,
Le **02/03/2020**